CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 avril 2022 à 19h30 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS: Madame Anne Potvin, Mairesse

Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2 Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4 Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5 Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 32 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil du 5 avril sera tenue publiquement avec la capacité maximum de personnes.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. La mairesse annonce l'assemblée ouverte à 19h34.

2022-04-CMD079 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 22 février
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 1^{er} mars

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 333 598, 77 \$
- 2.2 Employée # 13-0009 Remplacement de désignation
- 2.3 Employée # 13-0013 Remplacement de désignation
- 2.4 80° Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) Inscription au congrès
- 2.5 Adoption de la nouvelle politique de remboursement des frais de déplacement
- 2.6 Présentation et dépôt Projet de règlement Règlement 558-ADM-2022 concernant la régie interne des séances de conseil de la Municipalité de Déléage
- 2.7 Municipalité de Bouchette Résolution 2022-03-07-075 Demande d'appui
- 2.8 Groupe ACCiSST Proposition de services professionnels
- 2.9 Octroi du contrat pour effectuer l'étude géotechnique et environnemental
- 2.10 Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CHGA) Demande de bourses (finissantes et finissants 2022)
- 2.11 USD Loubac Achat de bacs de recyclage
- 2.12 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau Adhésion 2022
- 2.13 Audit de conformité Dépôt des rapports financiers
- 2.14 MRC Vallée-de-la-Gatineau Résolution 2022-R-AG094 Demande d'appui
- 2.15 Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Demande de subvention salariale
- 2.16 Vente de terrains résidentiels Appel d'offres sur invitation
- 2.17 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

- 2.18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 557-ADM-2022 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2022, afin d'y intégrer la modification de l'article 16
- 2.19 Avis de motion Règlement abrogeant les règlements 472-ADM-2008, 472-1-ADM-2011 et 472-2-ADM-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Avis de motion, et dépôt du projet de règlement Règlement 400-URB-2022 régissant les permis d'autorisation d'affaires
- 4.2 Adoption du 1^{er} projet du règlement modificateur 354-70 modifiant le règlement de zonage 354 et abrogeant le règlement 354-69, visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites de la municipalité
- 4.3 Modification de l'horaire de travail Employé # 61-0015
- 4.4 Présentation et dépôt du projet de règlement Règlement 520-3-URB-2022 modifiant les règlements 557 relatifs à l'émission des permis et certificats et modifiant les règlements 520-URB-2013 et 520-2-URB-2017
- 4.5 Avis de motion Règlement 534-URB-2022 modifiant le règlement 354 relatif au zonage afin d'ajouter des normes pour les logements bigénérationnels
- 4.6 Avis de motion Règlement 535-URB-2022 modifiant le règlement 354 relatif à l'ajout de façon spécifique des usages airbnb
- 4.7 Écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau 22 octobre 2022
- 4.8 Corporation du parc régional du lac 31 Milles Adhésion
- 4.9 Avis de motion Règlement modifiant le règlement 525-URB-2021 concernant les nuisances

5 TRANSPORT

- 5.1 Achat Panneau solaire d'affichage de vitesse
- 5.2 Embauche Journalier temporaire
- 5.3 Embauche Journalier saisonnier
- 5.4 Embauche Opérateur régulier saisonnier
- 5.5 Avis de motion Règlement 557-TRA-2022 décrétant un emprunt Programme de la voirie locale (PAVL) Volet accélération

6 HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Services de vidange, de collecte et de transport de boues septiques – Mandat et octroi du contrat

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Octroi de contrats – Services professionnels pour la préparation de plan et devis

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Ville de Gracefield Résolution 2022-02-046 Pompiers volontaires, code d'éthique et de déontologie
- 8.2 Embauche d'un pompier volontaire Kevin Ethier Turmaine
- 8.3 Achat d'équipements
- 9. VARIA
- 10 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-04-CMD080 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2022

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2022 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-CMD081 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er MARS 2022

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-CMD082 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / MARS 2022

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés se totalise 333 264, 77 \$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques : 333 598, 77 \$

Factures payées : 173 439, 34 \$Chèques : 11124 à 11152

➤ Prélèvements automatiques : 3159 à 3172

> Factures à payer : 129 114, 90 \$

➤ Payes : 31 044, 53 \$

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD083 EMPLOYÉE # 13-0009 – REMPLACEMENT DE DÉSIGNATION

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT le remplacement de la désignation de «secrétaire-trésorière» par celle de «greffière-trésorière»;

CONSIDÉRANT que cette modification permettra d'assurer une uniformité avec la *Loi sur les cités et Villes* et de mieux traduire la nature des fonctions exercées par la greffière dans les municipalités régies par le *Code municipal du Québec* (CM);

PAR CONSÉQUENT, le conseil approuve le remplacement de désignation pour l'employée # 13-0009, qui était auparavant directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour la désignation de directrice générale adjointe et greffière adjointe.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD084 EMPLOYÉE # 13-0013 - REMPLACEMENT DE DÉSIGNATION

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que l'employée # 13-0013 détient la désignation de technicienne en administration;

CONSIDÉRANT la révision des modalités selon lesquelles les fonctions peuvent être confiées à des personnes distinctes;

CONSIDÉRANT que le *Code municipal du Québec* (CM) prévoit que la directrice générale est d'office la greffière-trésorière, il est désormais possible pour le conseil municipal de confier ces deux fonctions à des personnes différentes;

PAR CONSÉQUENT, le conseil approuve le remplacement de désignation pour l'employée # 13-0013 qui était auparavant technicienne en administration pour la désignation de technicienne en administration et trésorière adjointe.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD085 80° CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION AU CONGRÈS

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que le congrès 2022 de la FQM aura lieu du 22 septembre au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT que la programmation et les coûts ne sont pas encore disponibles;

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'inscription de la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE la municipalité supporte les coûts inhérents relatifs à l'inscription, aux repas, hébergement et déplacement pour le congrès selon la politique en vigueur.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD086 ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'encadrer, selon le principe de la saine gestion publique, les conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement et de représentation et autres dépenses qu'encourent les élus et le personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité reconnaît que participer à une réunion, un colloque, un congrès, de la formation fait partie des fonctions des élus et des employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la participation à ces activités entraîne des frais pour les repas, l'hébergement et le déplacement;

CONSIDÉRANT que la participation à ces activités doit être préalablement autorisée par la directrice générale et greffière-trésorière;

PAR CONSÉQUENT, le conseil adopte la nouvelle politique de remboursement des frais de déplacement, de représentation et autres dépenses encourues par les membres du conseil et les employés municipaux. Il mandate la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer la nouvelle politique de remboursement des frais de déplacement.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD087 PRÉSENTATION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 558-ADM-2022 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Michelle Briand lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents, déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'adopter un règlement concernant la régie interne des séances de conseil tel que prévoit l'article 491 du *Code municipal du Québec* permet au conseil d'adopter un règlement pour régler la conduite des débats du Conseil et le maintien de l'ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est, par la présente, déposé par la conseillère Kathy Milone, le projet du règlement numéro 558-ADM-2022 concernant la régie interne des séances de conseil de la Municipalité de Déléage.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD088 MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE – RÉSOLUTION 2022-03-07-075 – DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-03-07-075 de la Municipalité de Bouchette;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bouchette entreprendra des démarches en vue de demander au ministère des Transports du Québec de reprendre la responsabilité de l'entretien du chemin intermunicipal Bouchette – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

PAR CONSÉQUENCE, le conseil de la municipalité de Déléage appuie la municipalité de Bouchette dans sa demande auprès du ministère des Transports.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD089 GROUPE ACCISST - PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT la mise en place d'un régime de prévention intérimaire suite à l'adoption de la *Loi* 59 modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que nous sommes membre du Groupe ACCiSST Inc. et que nous bénéficions des services offerts par celle-ci, en matière de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe et greffière adjointe a déjà participé à la conférence sur la *loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail* et qu'elle prendra à charge le comité santé et sécurité;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels du Groupe ACCisst pour le démarrage d'un comité santé et sécurité afin de nous conformer aux nouvelles exigences;

PAR CONSÉQUENCE, le conseil accepte la proposition au montant de 750,00 \$ (excluant les taxes) pour la création d'un comité santé et sécurité et l'accompagnement de la directrice générale adjointe et greffière adjointe dans le processus.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD090 OCTROI DU CONTRAT POUR EFFECTUER L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Eric Gauthier et résolu,

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation pour réaliser ladite étude;

ATTENDU que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaire	# soumission	Prix (excluant les taxes)
Golder Associates Ltd.	CX22520434	31 980 \$

ATTENDU que seulement un (1) des trois (3) soumissionnaires a présenté un prix;

ATTENDU que le conseil donne l'octroi du contrat pour réaliser l'étude géotechnique et environnementale concernant la relocalisation de la patinoire à Golder Associates Ltd. pour un montant total estimé de 31 980 \$ (excluant les taxes), selon les termes et conditions de la soumission # CX22520434 D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents se rattachant à ce dossier.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD091 CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU (CHGA) – DEMANDE DE BOURSES (FINISSANTES ET FINISSANTS 2022)

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que la Cité étudiante de la Haute-Gatineau sollicite notre appui financier chaque année afin d'offrir des bourses aux diplômées et diplômés;

CONSIDÉRANT que notre contribution permet de soutenir nos jeunes dans la poursuite de leur projet d'études professionnelles ou supérieures;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil mandate la directrice générale à verser deux (2) bourses de 100,00 \$ chacune à titre de don qui sera remis à deux (2) étudiant(e)s de la municipalité qui ont su faire preuve de détermination et de persévérance scolaire.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD092 USD LOUBAC – ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE, ROUES ET ESSIEUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT les demandes pour les bacs de recyclage et que l'inventaire est presque tout épuisé;

CONSIDÉRANT que nous n'avions aucune pièce de rechange en cas de bris concernant les roues et les essieux;

CONSIDÉRANT la soumission # 114340 de USD Loubac;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'achat de bacs d'une capacité de 360 litres avec l'impression du logo de la municipalité et l'approvisionnement de roues et d'essieux de rechange, pour un montant de 3 544,45 \$ (excluant les taxes) pour 32 bacs, 5 roues et 3 essieux.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD093 REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – ADHÉSION 2022

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau, en collaboration avec différents partenaires, dont les municipalités poursuivre leurs efforts de sensibilisation pour contrer la menace des espèces exotiques envahissantes, étendre le programme de lavage des embarcations, promouvoir la revégétalisation des bandes riveraines, susciter la création et le développement d'associations de lacs, promouvoir la navigation et sensibiliser les jeunes à la protection de l'eau;

CONSIDÉRANT que la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public;

PAR CONSÉQUENT, le conseil approuve l'adhésion 2022 au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au coût de la cotisation municipale de 250 \$ (taxes incluses).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD094 AUDIT DE CONFORMITÉ – DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

ATTENDU que les membres du conseil municipal présents confirment avoir reçu la lettre de la Commission Municipale du Québec concernant la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission de notre rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*;

ATTENDU que le rapport final d'audit de la Commission municipale du Québec émettant des recommandations générales à l'égard des municipalités du Québec;

ATTENDU que la municipalité devait confirmer par résolution la réception de ce rapport;

QUE le conseil municipal de Déléage accuse réception de la lettre d'annonce et du dépôt du rapport d'audit de conformité;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD095 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRCVG) – RÉSOLUTION 2022 R-AG094 – DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-R-AG094 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la MRCVG en vertu de l'article 76 de la *Loi sur la police*, les services de la Sûreté du Québec (SQ) sont fournis en application des ententes conclues entre la ministre de la Sécurité publique et les MRC;

CONSIDÉRANT que l'entente pour la fourniture de services de police entre la MRCVG et la Sécurité publique et les MRC est échue depuis décembre 2018;

CONSIDÉRANT que pour la MRCVG, il est inconcevable de présumer qu'une baisse des effectifs pourrait être envisagée sur son territoire;

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la municipalité appuie la MRCVG dans sa demande auprès de la ministre de la Sécurité publique, qu'aucune réduction des effectifs ne soit prévue sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre du renouvellement de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec à intervenir avec la MRC.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD096 MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT qu'une subvention salariale est une aide financière qui permet de couvrir une partie ou la totalité du salaire d'un employé;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la mesure vise l'intégration en emploi durable où l'acquisition d'une expérience professionnelle pour des personnes ayant des difficultés d'intégration au marché du travail;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire une demande pour un employé pour la saison estivale 2022, soit adjointe administrative au contremaître des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à une demande de subvention salariale pour l'embauche d'une personne pour assister le service des travaux publics et d'urbanisme et l'autorise à signer tous documents pertinents à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD097 VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

ATTENDU que la municipalité est propriétaire des terrains désignée par les lots numéro 4 558 986, 4 558 502, 4 558 935 et 4 558 196 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la municipalité veut se départir de ses terrains, vu qu'il n'y a aucune utilité actuelle ou future considérant que la superficie est insuffisante pour bâtir;

ATTENDU que la municipalité procédera par appel d'offres sur invitation auprès des voisins adjacents desdits terrains pour les acquérir;

QUE ce conseil autorise la mise en vente des terrains et il est également autorisé que la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les actes de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels nécessaires pour exécuter les présentes transactions sont aux frais des acquéreurs.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD098

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par la conseillère kathy Milone, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Déléage a reçu une proposition de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU que la Municipalité de Déléage désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU que ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq (5) ans ;

QUE la Municipalité de Déléage s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Déléage s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité de Déléage s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD099

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 557-ADM-2022 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022, AFIN D'Y INTÉGRER LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 16

Il est donné à la présente séance par la conseillère Michelle Briand, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 557-ADM-2022, décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2022, afin d'y intégrer la modification de l'article 16 et le projet de règlement est déposé à la présente séance.

2022-04-CMD100

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 472-ADM-2008, 472-1-ADM-2011 ET 472-2-ADM-2015 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES

Il est donné à la présente séance par la conseillère Kathy Milone, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, le projet de règlement abrogeant les règlements 472-ADM-2008, 472-1-ADM-2011 et 472-2-ADM2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2022-04-CMD101 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 400-URB-2022 RÉGISSANT LES PERMIS

D'AUTORISATION D'AFFAIRES

Il est donné à la présente séance par le conseiller Serge Lacourcière, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement régissant les permis d'autorisation d'affaires et le projet de règlement est déposé à la présente séance.

2022-04-CMD102

ADOPTION DU 1^{et} PROJET DU RÈGLEMENT MODIFICATEUR 354-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 354-69, VISANT À AUTORISER LA GARDE DE POULES PONDEUSES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022, il y a eu un avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement modificateur 354-70 modifiant le règlement de zonage 354 et abrogeant le règlement 354-69, visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil désire autoriser la présence de poules pondeuses en zone urbaine, périphérique et forestière et que cette autorisation doit être contrôlée par une règlementation appropriée;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'un tel règlement soit adopté et mis en force dans les limites de la municipalité;

D'ADOPTER le premier projet de règlement modificateur 354-70 modifiant le règlement de zone 354 et abrogeant le règlement 354-69, visant à autoriser la garde de poules pondeuses.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD103 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL – EMPLOYÉ # 61-0015

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que l'employé # 61-0015 a signifié son désir de réduire son horaire actuel de travail;

CONSIDÉRANT que lors de son embauche, la semaine de travail était établie à 35 heures semaines;

CONSIDÉRANT que l'employé devra adapter son horaire de travail afin d'effectuer et prioriser ses tâches et ses responsabilités;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte de modifier l'horaire de travail de l'employé # 61-0015 pour que dorénavant il soit réduit à 28 heures par semaine, soit du lundi au jeudi ou du mardi au vendredi afin de permettre à son collègue de pouvoir aussi bénéficier de jours de congé.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD104

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 520-3-URB-2022 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS # 357 RELATIFS À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS ET MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 520-URB-2013 ET 520-2-URB-2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents, déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de mettre à jour les modalités relatives à l'émission des permis et certificats;

PAR CONSÉQUENT, il est, par la présente, déposé par le conseiller Serge Lacourcière, le projet du règlement numéro 520-3-URB-2022 modifiant les règlements # 357 relatifs à l'émission des permis et certificats et, modifiant les règlements 520-URB-2013 et 520-2-URB-2017.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

2022-04-CMD105

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 534-URB-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 354 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES NORMES POUR LES LOGEMENTS BIGÉNÉRATIONNELS

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Jolivette, à l'effet qu'il y aura à une séance subséquente une présentation du premier projet de règlement 534-URB-2022 modifiant le règlement 354 relatif au zonage afin d'ajouter des normes pour les logements bigénérationnels sur le territoire de la municipalité avec dispense de lecture.

2022-04-CMD106 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 535-URB-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 354 RELATIF À L'AJOUT DE FAÇON SPÉCIFIQUE LES USAGES AIRBNB

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Lacourcière, à l'effet qu'il y aura à une séance subséquente une présentation du premier projet de règlement 535-URB-2022 modifiant le règlement 354 relatif à l'ajout de façon spécifique des usages airbnb avec dispense de lecture.

2022-04-CMD107 ÉCOCENTRE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – 22 OCTOBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT qu'il y a une demande pour la disposition de certaines matières résiduelles qui ne sont pas acceptées lors de la collecte des ordures ménagères, telles que les matériaux de construction, le béton et le bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire cette année offrir à ses contribuables le remboursement à 50 % de la facture de transport à l'écocentre des objets volumineux encombrants, plutôt que de retrouver ces objets sur des terrains vagues dans la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte de rembourser aux contribuables de la Municipalité de Déléage leur facture datée du samedi 22 octobre 2022 aux conditions suivantes :

- > un coupon de livraison par adresse
- > un maximum d'une tonne de matière
- > des matières qui ne sont pas récupérées à chacune des collectes d'ordures ménagères

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD108 CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC 31 MILLES – ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité réintégrera la Corporation du parc régional du 31Milles et que cette adhésion permettra à la municipalité de rayonner à l'échelle de la province;

CONSIDÉRANT que la municipalité reconnaît l'importance des services offerts par la Corporation du parc régional du 31 Milles;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'avait pas prévu à son budget une telle cotisation, le montant sera pris du surplus budgétaire;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, à poursuivre les démarches, pour et au nom de la municipalité de Déléage et à signer tous les documents requis en lien avec l'adhésion 2022 à la Corporation du Parc Régional du lac 31Milles et d'autoriser le paiement de l'adhésion

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD109 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 525-URB-2021 CONCERNANT LES NUISANCES

Avis de motion est donné avec dispense de lecture par le conseiller Serge Lacourcière, qu'il sera présenté, à une séance subséquente le projet de règlement modifiant le règlement 525-URB-2022 concernant les nuisances visuelles avec dispense de lecture.

2022-04-CMD110 ACHAT - PANNEAU D'AFFICHAGE DE VITESSE SOLAIRE

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'achat d'un panneau d'affichage de vitesse solaire par la résolution 2022-03-CMD072;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel de soumission, les offres présentées sont les suivantes;

Fournisseurs	Prix (exluant les taxes)
Trafic Innovation Inc.	2 767 \$
Martech	3 592,97 \$
Traffic Logix Co rp.	3 199 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à une demande de permission pour installer des équipements à l'intérieur de l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports;

PAR CONSÉQUENT, le conseil procède à l'achat d'un panneau auprès du fournisseur Trafic Innovation Inc. pour la somme de 2 767 \$ (excluant les taxes), et ce, aux termes et conditions de la soumission # 114846 et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document pertinent à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD111 EMBAUCHE – JOURNALIER TEMPORAIRE

Il est proposé par le conseiller Serge Lacoucière, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU qu'un appel de candidature a dûment été lancé;

ATTENDU que le poste de journalier temporaire est vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procèdent à l'embauche de Monsieur Jean-Marc Cousineau au titre de journalier temporaire et qu'il est assujetti à une période de probation de six (6) mois (840 heures);

ATTENDU que le poste de journalier temporaire est un poste syndiqué à 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD112 EMBAUCHE – JOURNALIER SAISONNIER

Il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a dûment été lancé;

ATTENDU que le poste de journalier régulier saisonnier est vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procèdent à l'embauche de Madame Lucie Foucault à titre de journalière régulière saisonnière et qu'elle est assujettie à une période de probation de six (6) mois (840 heures);

ATTENDU que le poste de journalière régulière saisonnière est un poste syndiqué à 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD113 EMBAUCHE – OPÉRATEUR RÉGULIER SAISONNIER

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU qu'un appel de candidature a dûment été lancé;

ATTENDU que le poste d'opérateur régulier saisonnier est vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procèdent à l'embauche de Monsieur Paul Gagnon au titre d'opérateur régulier saisonnier et qu'il est assujetti à une période de probation de six (6) mois (840 heures);

ATTENDU que le poste d'opérateur régulier saisonnier est un poste syndiqué à 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD114 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 557-TRA-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT – PROGRAMME DE LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ACCÉLÉRAITON

Avis de motion a été donné avec dispense de lecture par la conseillère Michelle Briand que le conseil adoptera à une séance subséquente le règlement 557-TRA-2022 décrétant un emprunt pour le financement de la subvention du Ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération.

2022-04-CMD115 RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DU LAC BOIS-FRANC, FERME-JOSEPH ET BAIE DAVIS

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu un accord de principe pour une aide financière dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération » pour la réalisation des travaux de voirie sur les chemins du lac Bois-Franc, Ferme-Joseph et Baie-Davis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite un règlement d'emprunt pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale et greffière-trésorière est mandatée pour faire la demande de règlement d'emprunt auprès du Ministère des Finances Québec et à signer tous les documents nécessaires.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-CMD116 SERVICES DE VIDANGE, DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE BOUES SEPTIQUES – MANDAT ET OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que le contrat pour les services de vidange, de collecte et de transport de boues septiques vient à échéance le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil a mandaté l'inspectrice municipale, Environnement et Hygiène du milieu à procéder, par appel d'offres sur invitation pour le service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que cette collecte permettra d'assurer un service respectant les normes gouvernementales en vigueur;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une seule offre :

Nom	Résidentiel Vidange partiel - Résidence isolée	Résidentiel vidange total - Résidence isolée	Service de base non résidentiel	Service hors collecte - (3 jours)	Service hors collecte - d'urgence (16 heures)	Kilomètres suppl. parcourus
Services Sanitaires Mario Céré Inc.	132, 50 \$	160, 50 \$	38 \$	45 %	70 %	2, 00 \$

PAR CONSÉQUENT, le conseil octroie le contrat pour le service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques à Services Sanitaires Mario Céré Inc. et autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD117 OCTROI DE CONTRATS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLAN ET DEVIS

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT le projet de rénovation et d'agrandissement futur de l'édifice Palma-Morin;

CONSIDÉRANT que le règlement sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrats de gré à gré pour une dépense inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Grume bureau d'architecture Inc. en date du 3 mars 2022;

PAR CONSÉQUENT, le conseil octroie le contrat de services professionnels concernant la préparation de la documentation requise pour la demande de subvention, pour la rénovation et l'agrandissement de l'édifice Palma-Morin pour un montant de 7 500 \$ (excluant les taxes) aux termes et conditions de celui- ci.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD118 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE – KEVIN ETHIER TURMAINE

Il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin de procéder à l'embauche de pompiers volontaires afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies:

CONSIDÉRANT la recommandation du chef du service des incendies;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'embauche de Monsieur Kevin Éthier Turmaine, à titre de pompier à temps partiel et autorise l'achat de vêtements de protection constituant l'un des outils les plus importants pour se protéger dans l'exercice de ses fonctions et de prendre en considération que Monsieur Éthier Turmaine est déjà formé.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD119 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – BOYAUX MERCEDES ET CAGOULES

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT que certains équipements au service des incendies doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaire	# soumission	Prix (excluant les taxes)
L'Arsenal	SOUM061186	3 020 \$
Aréo-Feu	S-00328745	3 400 \$

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'achat de boyaux et de cagoules au coût de 3 020 \$ (excluant les taxes) selon la soumission # SOUM061186, montant budgété pour les dépenses d'équipements en incendies.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-CMD120 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Kathy Milone et appuyée du conseiller Stéphane Rivest, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 20h50.

	Adoptee a l'unanimite.	
Anne Potvin	Joanne Poulin	
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière	